

15148/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 06 décembre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 06 décembre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de la Cour des
comptes

E 17336



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 6 décembre 2022
(OR. en)

15148/22

INST 422
CMPT 26

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de la Cour des
comptes

DÉCISION (UE) 2022/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu la proposition de la République d'Estonie,

vu l'avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du 22 novembre 2022 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat de M. Juhan PARTS arrive à échéance le 31 décembre 2022.
- (2) Il convient dès lors de nommer un nouveau membre à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M^{me} Keit PENTUS-ROSIMANNUS est nommée membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président / La présidente
